

Proposition pour une assistance aux enfants seuls

Préambule

Suite à l'assassinat du 6 avril dernier, à la reprise des hostilités et aux conséquences dramatiques que cela a entraîné, parmi les populations civiles directement et durement affectées par les événements se trouve un groupe particulièrement vulnérable: les enfants.

Identification du problème

~~Le nombre estimé d'enfants seuls - orphelins ou séparés de leurs parents - dans les préfectures de Gikongero, Gitarama et Butare, pour ne citer qu'elles, s'élève à un minimum de 6.000.~~

Au-delà du problème posé par le devenir de ces enfants se pose de manière cruciale et urgente leur prise en charge immédiate: soins, nourriture, abri, protection et réconfort.

Les structures existantes font face autant que possible mais ne peuvent répondre de manière appropriée à l'ensemble des besoins.

A titre d'exemple, l'orphelinat de Nyabisindu (Nyanza), soutenu par la Congrégation des Rogationistes, est régulièrement sollicité pour l'admission d'enfants considérés comme orphelins. L'effectif des enfants qui, début avril, s'élevait à un peu plus de 100, atteint aujourd'hui le chiffre de 600. Et les demandes d'admission se poursuivent.

Cet afflux lié à l'ampleur du problème conduit à la proposition suivante:

Projet d'assistance immédiate aux enfants seuls

Dans le but de permettre aux structures existantes de fonctionner et de répondre aux besoins et d'offrir aux enfants le minimum vital qu'ils sont en droit d'attendre, la proposition suivante est portée à la bienveillante attention des autorités de la République du Rwanda, des agences intervenant sur le terrain et de la Fédération internationale de la Croix-Rouge pour accord et concrétisation des modalités de coopération.

Objectif général

Assurer la prise en charge immédiate des enfants seuls parmi la population déplacée rwandaise sur le territoire de la République du Rwanda.

Mise en place simultanée d'une solution à court-terme permettant de libérer les structures d'accueil existantes afin qu'elles puissent poursuivre leur mission de prise en charge d'enfants seuls, en instaurant un couloir d'évacuation vers un pays frère - le Zaïre - où d'autres structures d'accueil provisoire à l'intention des enfants seuls seront établies.

~~Population cible: 6.000 enfants seuls, estimation se rapportant aux~~
Préfectures de Gikongero, Butare et Gitarama.

Objectifs intermédiaires

- 1) Mise en place d'un réseau d'assistance aux institutions accueillant les enfants seuls en territoire rwandais.
- 2) Mise en place de structures d'accueil appropriées sur territoire zaïrois.
- 3) Mise en place d'un couloir d'évacuation, par air et/ou par voie terrestre, à destination du Zaïre.
- 4) Détection en territoire rwandais de la population enfantine cible (ne bénéficiant pas des droits fondamentaux) afin de procéder aux réajustements nécessaires à court-terme, dans toute la mesure du possible.

Objectifs spécifiques

L'évacuation de 3.000 enfants vers le Zaïre permettrait la prise en charge immédiate d'autant d'enfants dans les institutions rwandaises, en particulier pour les groupes les plus vulnérables - enfants en bas âge, enfants traumatisés, handicapés -.

Un personnel d'encadrement rwandais pourrait être mis à disposition dans les structures d'accueil zâiroises afin d'assurer un environnement plus familier à l'égard des enfants.

La réalisation d'un questionnaire individuel (et confidentiel?) pour chaque enfant seul devrait permettre, dans une phase ultérieure, d'instaurer un programme de réunification familiale, de placement en famille d'accueil au sein de la communauté d'origine et, en ultime instance, d'accueil en pays tiers.

Objectifs opérationnels

~~Finaliser le projet et signer le document officialisant le programme avec le Gouvernement rwandais et ses partenaires.~~

Mise en place d'une équipe cadre responsable de l'exécution du projet: un représentant du gouvernement rwandais, un responsable pour l'assistance en territoire rwandais (5TDH), un responsable pour l'assistance en territoire zâirois. (Féd. Int. C.R.).

Choix des centres opérationnels en territoire rwandais: Orphelinat de Nyabisindu, Centre de Gatagara, Groupe Scolaire de Butare, par exemple.

Mise en place des moyens logistiques nécessaires à l'exécution du projet: gouvernement et organismes internationaux (CICR) pour l'évacuation vers le Zaïre.

Mise en place, avec les agences opérationnelles sur le terrain, d'un réseau de détection des enfants seuls et regroupement de ces enfants, selon les critères de vulnérabilité défini, dans les centres opérationnels.

Gestion et partenaires

Le représentant du Gouvernement rwandais devrait s'assurer de la bonne exécution du projet, veillerait, en particulier, aux questions de sécurité à l'égard des enfants et mettrait à disposition du personnel rwandais à disposition des structures d'accueil zâiroises.

Terre des hommes, organisation non-gouvernementale suisse, liée par une convention avec le Gouvernement, aurait à charge de pourvoir à l'assistance nécessaire sur le territoire rwandais en collaboration avec

les agences locales sur le terrain.

La Fédération Internationale des Croix-Rouges aurait à charge d'assurer l'assistance nécessaire aux enfants accueillis en territoire zaïrois.

Tant au niveau de TDH que de la Féd., des informations périodiques seront fournies sur l'avancement du projet et la situation des enfants, à l'intention du Gouvernement rwandais dont le représentant pourra, en tout temps, procéder aux vérifications utiles.

Une promotion de l'action sera faite au niveau central et périphérique (national et international), tant pour sensibiliser la population rwandaise sur la situation des enfants que pour obtenir des facilités quant à l'exécution du projet, également auprès d'autres oeuvres d'entraide et gouvernement.